

La réforme du dispositif CACES®

À partir du 01/01/2020



académie
Grenoble



Région académique
Auvergne-Rhône-Alpes

01/01/2020

LA REGLEMENTATION R389 EST REMPLEE PAR LA REGLEMENTATION R489



CACES® R489 – Chariots à conducteur porté

CACES® R.489	TYPES DE CHARIOT(S)	CARACTÉRISTIQUES
1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B*, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	
1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	Hauteur de levée ≥ 3,10 m
2A	Chariot à plateau porteur	Capacité de charge ≥ 500 kg
2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)	Capacité de traction ≥ 3 t
3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale ≤ 6 t Hauteur de levée ≥ 3,50 m
4	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale > 6 t
5	Chariot élévateur à mât rétractable	Hauteur de levée ≥ 6 m
6	Chariot élévateur à poste de conduite élevable	Hauteur de plancher ≥ 2,80 m
7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6	

Les
catégories

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégories 1

**2
catégories**



1A

1A : Transpalettes &
Préparateurs de commande au
sol avec hauteur de levée
 $\leq 1,20$ m



1B

1B : Gerbeurs à conducteur
porté avec hauteur de levée
 $> 1,20$ m

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégories 2

2
catégories



2A : Chariots à
plateau porteur
(capacité de
charge ≤ 2 tonnes)



2B : Chariots tracteurs
industriels (capacité de
traction ≤ 25 tonnes)

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégorie 3

Pas de
changement



3 : Chariots en porte à faux de
capacité ≤ 6 tonnes

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégorie 4

Pas de
changement



4 : Chariots en porte à faux de
capacité > 6 tonnes

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégorie 5

Pas de
changement

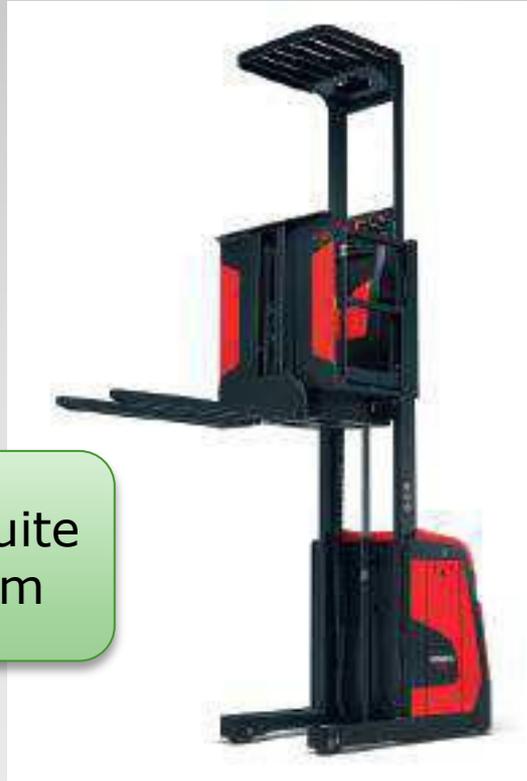


5 : Chariots à mât rétractable

CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégorie 6

Nouvelle
catégorie

6 : Chariots à poste de conduite
élevable à hauteur > 1,20 m



CACES® R489 – Chariot à conducteur porté Catégorie 7

Toutes catégories de chariots utilisés hors production concernant la maintenance, la démonstration et les essais

•**Utilisation :**

Maintenance, déplacement d'engins sans activité de production, démonstration, essais

7 : Tous chariots hors production



Changement de catégorie

Équivalence des CACES® R 389

CACES® R.389 DÉTENU	1	2	3	4	5	6
DISPENSE DU (DES) CACES® R.489	1A	2A et 2B	3	4	5	7

Pour information

La CNAMTS* envisage de mettre en place une base de données sécurisée destinée à enregistrer tous les CACES® délivrés

**Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés*

Les enseignants à la conduite de chariots doivent:

1. Modifier les supports des séances théoriques concernant:
Les catégories de chariots et leurs utilisations
2. Ajouter des questions dans leurs QCM:
 - Sur les nouvelles catégories de chariots
 - Sur les différentes utilisations des chariots de chaque catégorie
3. Remettre à jour leurs supports avec la mention **R489** au lieu de **R389**
4. Allez sur le site eco-gest pour récupérer les attestations et grilles de notation mises à jour.

Les CATEGORIES de CHARIOTS AUTOMOTEURS

- **Catégorie 1A selon la R489 :**

Désignation :

- **Transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol (levée inférieure ou égale à 1,20 mètre)**

Utilisation :

- **Transport de palettes à l'intérieur des sites**
- **Préparation de commandes**
- **Chargement et déchargement des véhicules à partir d'un quai**



Et pour la pratique...



Description des moyens requis

**En ce qui concerne les équivalences obtenues par nos élèves...
Dans la mesure du possible, essayons de suivre la R489 qui liste
précisément les besoins en terme de:**

1°) ZONE D'EVOLUTION:

Pour Cat 1A, 3 ou 5:

**Une surface de 200 m² minimum
Stabilisé, béton et/ou renforcé**



Pour Cat 1A :

Quai avec dispositif de nivelage (ou rampe)

Pour Cat 3:

**Rampe ou terrain naturel
longueur $\geq 2x$ long. Hors tout du chariot pente 8% mini
larg. $\geq 2x$ larg. Hors tout du chariot pente 2% mini**

2°) Charges palettisées (avec indication de la masse)

	Cat 1A	Cat 3	Cat 5	Masse Hauteur
Manutention standard	1	3	3	Masse \geq 50% de la capacité nominale Hauteur \geq 1,20 m
Masquant la visibilité	1	1	1	Masse \geq 25% de la capacité nominale Hauteur \geq 1,80 m
Dépassant la capacité	1	1	1	Charge fictive, masse réelle \geq 25% capacité
Pour palettier		3	3	Masse \geq 25% capacité nominale Hauteur \geq hauteur alvéole - 0,30 m

3°) Charges empilables (avec indication de la masse)

Cat 3	Cat 5	Masse
3	3	Masse \geq 50% de la capacité nominale



4°) Charges spécifiques (avec indication de la masse)

Cat 3	Masse Largeur
1	<p>Masse \geq 500 kg 2x la largeur hors tout du chariot Ou 1 contenant de volume \geq 1 m³ partiellement rempli de liquide Ou 1 Big-bag plein</p>



5°) Palettier (hauteur des lisses)



- **Pour cat 3:**
 - **3 travées de 3 niveaux**
 - **0 à 3,30 m mini**

- **Pour cat 5:**
 - **3 travées de 4 niveaux**
 - **0 à 6 m mini**

6°) Camion ou remorque



- **Pour cat 1A:**
 - Chargement, déchargement par l'arrière



- **Pour cat 3:**
 - Chargement, déchargement depuis le sol (par l'arrière et en latéral)



Investissement dans un transpalette peseur ou une balance pour les établissements non pourvus.



Double utilité: 1°) Indication des masses réelles des charges utilisées pour la pratique
2°) Ajouter la compétence de l'utilisation de ce type d'outil aux élèves



EXEMPLES DE PÈSES-PALETTES

EXEMPLES TARIFS

https://www.axess-industries.com/pesage/transpalettes-peseurs/peseur-eco-p-109969?b2c=true&idarticle=20149571&gclid=CjwKCAjwwMn1BRAUEiwAZ_jnEnyyaU3I46XzxUSW82Wfw_oS8NZjR5ZozWRVs-AUeuurl6agzAXZoRoCf18QAvD_BwE

Transpalette peseur: 780 € HT

https://www.farmitoo.com/fr/equipement-de-l-exploitation/systeme-de-pesee/pmc-milliot-pese-palette-sans-imprimante-p4529?utm_source=Google%20Shopping&utm_medium=p4529-9505&id_campaign=9505&gclid=CjwKCAjwwMn1BRAUEiwAZ_jnEtjWyeDHMbTnz97NOEIyI9huUXDQPq-r1EG0EXa_1W-37yfWTZQL2hoCEOEQAvD_BwE

Pése palette: 807,87 € HT

Rappel sécurité

MÊME POUR LES ENSEIGNANTS !



Avant qu'il ne soit trop tard!
On vous a assez prévenu!

Le port des E.P.I
est

« **OBLIGATOIRE** »

Lors des séances de
pratique de la conduite
de chariots

- **Chaussures de sécurité**
Dés que l'élève se trouve sur le plateau technique
- **Gilet jaune ou orange**
- **Gants et lunettes de sécurité**
Avant l'ouverture du coffre batterie pour les vérifications d'usage

